RLise
Les Sablières
CAZOULS LES BEZIERS - COLOMBIERS
LESPIGNAN - MARAUSSAN - MAUREILHAN
MONTADY - NISSAN LEZ ENSERUNE
VALRAS PLAGE - VENDRES

CONVENTION
Maintenance et assistance
Parc informatique
Ecole primaire

Entre les soussignés :

L'Association R.L.I.se « les Sablières » ZAE VIA EUROPA 1 avenue de Barcelone 34350 VENDRES, représentée par Mme Géraldine ESCANDE COLIN, Présidente.
N° Formateur 91 34 050 70 34.
Siret n° 408 153 864 00041
APE n° 8899B

Et

D'une part :

D'autre part, **Monsieur le Maire M Philippe VIDAL, Hôtel de Ville CAZOULS LES BEZIERS**

Il a été convenu ce qui suit, pour une période de 3 ans renouvelable par **tacite reconduction.**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature.

Titre 1er : Objet :

Par la présente le RLsel s'engage à assurer l'assistance et la maintenance 1er niveau du parc informatique de l'école primaire Ecole primaire St Exupéry de CAZOULS LES BEZIERS.

On entend par « Parc informatique » :
- Les ordinateurs fixes et portables
- Les périphériques type imprimante/clavier/souris/...
- Les TBI (pour l'assistance uniquement)

On entend par « Maintenance » :
- Le diagnostic des dysfonctionnements
- La remise en bon fonctionnement lorsque cela est possible par l'intervenant, ou la relation avec les fournisseurs/prestataires informatiques dans le cas de garantie en cours ou de dysfonctionnements majeurs
- Les mises à jour systèmes des ordinateurs

On entend par « Assistance » :
- La relation avec les utilisateurs de l'établissement
- L'aide à l'utilisation des outils informatiques

Le calendrier des interventions est à déterminer avec la direction de l'établissement.

Intervenant :
- David LAJARA

Titre 2 : Dispositions relatives aux locaux :

1 – Les interventions se dérouleront dans l'enceinte de l'école.

2 – Préalablement à l'utilisation des locaux, l'utilisateur reconnaît :
- Avoir procédé avec le représentant de la Commune à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés,
- Avoir constaté avec le représentant de la Commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extension (extincteurs, robinet d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours,
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur,

Titre 3 : Dispositions financières

La commune s'engage :

A verser au R.L.I.se « Les sablières » une somme de **774.00 € TTC par an pour 18 heures d'intervention**. Cette somme fera l'objet d'une facture annuelle.

La nature et le coût de la prestation seront révisables chaque année dans la limite d'une augmentation de 5% par an, et fera l'objet d'un devis.

Titre 4 : Exécution

La présente convention peut être dénoncée :

- Par le R.L.I.se, à tout moment, par lettre recommandée adressée à l'utilisateur, pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux touchants à l'ordre public, à la sécurité, à l'hygiène, ou au bon fonctionnement du service public de l'éducation,
- Par la Commune pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié au Président du RLIse par lettre recommandée, dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour la réalisation des prestations. A défaut, l'organisateur s'engage à dédommager le R.L.I.se des frais engagés en vue de l'accueil prévu.

A Vendres, le 16/07/2026

Pour la commune de CAZOULS LES BEZIERS
Le Maire

MAIRIE DE CAZOULS-LES-BEZIERS (Hérault)

Pour le RLI « Les Sablières »
La Présidente

la Trésorière

Association RLI LES SABLIERES
ZAE VIA EUROPA
1, Avenue de Barcelone
34350 VENDRES
Tél. 04 67 32 56 36 - Fax 04 67 32 85 21
Siret 408 153 864 00041 - APE 8899B